



Association québécoise  
de soins palliatifs

## Politique d'éco-responsabilité de l'AQSP<sup>1</sup>

<b>Titre : Politique d'éco-responsabilité de l'AQSP</b>	
<b>Responsable :</b> Louise La Fontaine	
<b>Destinataires :</b> Administrateurs du conseil d'administration	
<b>Entrée en vigueur :</b> 1 <sup>er</sup> novembre	<b>Date de révision :</b> 3 ans suivant la date d'entrée
<b>Approuvée par :</b> CA <input checked="" type="checkbox"/> CE <input type="checkbox"/> AGA <input type="checkbox"/>	

---

<sup>1</sup> Politique inspirée de la politique Recyc-Québec, site politique recyc-quebec.gouv.ca, mars 2018

## 1. Contenu

2. Objectif .....	3
3. Axes d'interventions.....	3
4. Types d'interventions .....	3
4.1. Un congrès plus vert.....	4
4.2. Pratique de gestion .....	4
5. Responsabilités.....	4

## 2. Objectif

L'association québécoise de soins palliatifs (AQSP) s'engage, dès 2018, en faveur du respect de l'environnement et encourage, autant que faire se peut, l'éco-responsabilité. Dans le but d'adopter de bonnes pratiques environnementales, l'association se dote d'une politique encadrant les choix ayant un impact sur l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle encourage ses membres et partenaires dans cette même voie. L'AQSP souhaite donc :

- Renforcer ses pratiques de gestion éco-responsable
- Intégrer dans ses processus décisionnels la prise en compte des principes de développement durable suivant :
  - Solidarité sociale
  - Protection de l'environnement
  - Efficacité économique
  - Participation et engagement
  - Partenariat et coopération
  - Production et consommation responsables
  - Prévention et précaution

## 3. Axes d'interventions

Afin de tout mettre en œuvre pour réduire son impact environnemental, l'association se soucie, en premier lieu, de *l'utilisation rationnelle* de ses ressources.

L'AQSP a la conviction que la promotion de l'éco-responsabilité passe par l'ensemble des gestes concrets, posés au quotidien. Ainsi, la *réduction*, la *récupération* et le *recyclage* de contenants, emballages ou autres produits ainsi que leurs *valorisations* constituent nos axes d'interventions.

- Gérer ses matières résiduelles de façon exemplaire
- Appliquer des critères d'acquisition ou de location de biens ou services respectueux de l'environnement et du développement durable
- Favoriser des mesures réduisant l'impact du transport urbain et interurbain
- Encourager ses partenaires, dans le cadre de toute entente de collaboration, contrat de services et octroi de subvention, à appliquer les principes du développement durable
- Prendre des mesures pour informer, sensibiliser et éduquer ses partenaires et ses membres, afin qu'ils adoptent ou qu'ils maintiennent des comportements écociviques dans leurs actions quotidiennes

## 4. Types d'interventions

#### **4.1. Un congrès plus vert**

- Sensibilisation des participants en début de congrès
- Bacs de recyclage sur place (Recyclage)
- Récupération de matériel (Récupération)
- Mesures encourageant le compostage (valorisation)
- Mesures encourageant la réduction d'utilisation de papier : ex : inscription et paiement en ligne, tablette papier limitées, etc. (Réduction)
- Utilisation de papier recyclé (Valorisation)
- Mesures limitant l'utilisation de produits jetables (réduction)

#### **4.2. Pratique de gestion**

- Favoriser des fournisseurs locaux ou de proximité (utilisation rationnelle des ressources)
- Favoriser des ententes avec des partenaires possédant une politique éco-responsable / réservert (éco-responsabilité)
- Encourager l'utilisation de documents électroniques et en limiter leurs impressions, dans la mesure du possible
- Acheter la quantité de nourriture selon les présences confirmées (réduction et utilisation rationnelle des ressources)
- Retourner les aliments restants à des organismes locaux d'entraide (Récupération)
- Présenter les repas dans des contenants recyclables (réduction et utilisation rationnelle des ressources), dans la mesure du possible
- Limiter au minimum les formats individuels (ex : lait, sucre, etc.) (réduction)
- Encourager le co-voiturage, le transport en commun, dans la mesure du possible (utilisation rationnelle des ressources)

## **5. Responsabilités**

La politique d'éco-responsabilité de l'AQSP implique la responsabilité de tous les membres du conseil d'administration et sa coordination, tant dans son application que dans sa promotion auprès de ses membres et partenaires.